



## Rapport de gestion 2012

"Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui le rapport de gestion de ma première année de présidence. Une année intensive, pendant laquelle j'ai pu mieux mesurer la place qu'occupe l'Association des communes genevoises dans la vie de ce canton, avec le volume de travail que cela implique.

Il suffit pour s'en convaincre d'évoquer les principaux grands dossiers pour lesquels l'ACG s'est mobilisée durant ces douze derniers mois.

Sans hiérarchiser un thème par rapport à un autre, nul ne peut nier que la **SECURITE** est aujourd'hui un sujet très sensible dans notre canton. Réalité ou sentiment d'insécurité, cette préoccupation est désormais bien présente dans l'esprit des Genevois.

Et les communes le savent bien : la demande d'un renforcement des moyens de surveillance s'étend, qu'il s'agisse d'installer un système de vidéosurveillance ou d'engager des agents de police municipale supplémentaires.

Le recrutement de ces APM s'est longtemps avéré problématique : difficile en effet de concilier les besoins des communes et les exigences de la police liées au profil et à la formation des aspirants. Mais, depuis plusieurs mois, les choses bougent. Et je tiens ici à rendre hommage au travail effectué par la Commission consultative de sécurité municipale dans ce sens.

Sous l'égide de notre ancien collègue, Pierre Maudet, le nombre d'écoles de formation a ainsi passé de deux à trois pour chaque période de deux ans.

La campagne de recrutement commune mise sur pied ce printemps a en outre permis de valoriser la profession d'APM, comme en témoignent les nombreuses postulations qui ont suivi. Le premier bilan de l'exercice peut être jugé globalement satisfaisant, même si le suivi administratif de ces opérations doit encore être affiné, pour faire coïncider à un rythme moins précipité les besoins des communes et le nombre de candidats retenus au terme de la sélection.

Pour ce qui est de l'articulation entre les polices cantonale et municipales, l'évaluation des effets de la loi entrée en vigueur il y a 2 ans sera l'occasion de dresser un premier bilan. Celui-ci, qui devrait vous être présenté dans le courant de l'automne, permettra d'apporter les ajustements nécessaires entre les deux corps, sur le plan des missions comme des compétences respectives.

A cet égard, on peut espérer que le nouveau président du Département cantonal de la sécurité saura se souvenir de la position des communes – qu'il a vigoureusement défendue à l'époque - lorsqu'il s'agira de déterminer les périmètres d'action de chacune des deux entités.

Le dossier « Pompiers » est également un thème qui a retenu – et continue à mobiliser - l'attention des communes. C'est la raison pour laquelle elles sont régulièrement informées de l'état des travaux ; le dernier point de situation a d'ailleurs eu lieu en avril 2012.

En adoptant à l'unanimité le principe de la fusion entre le SIS et le SSA, le Conseil municipal de la Ville de Genève a donné un signal positif, mais il reste bien du chemin à parcourir d'ici l'entrée en vigueur de la nouvelle structure.

Le défi que représente le projet « ConvergenceS » est en effet de taille, puisque cette réunion des deux corps professionnels de notre canton débouchera sur un changement de structure majeur.

Comme vous le savez, l'ACG a mis comme condition à la participation des communes au financement des investissements à consentir pour l'édification de la nouvelle caserne la transformation du SIS en une structure intercommunale de droit public. Nous espérons donc que le nouveau Conseiller d'Etat en charge de la sécurité poursuivra ses efforts dans ce sens et que son futur successeur saisira la nécessité de cette réforme de la gouvernance du SIS que les communes financent pour près de 11 millions de francs par année.

Cette ferme volonté des communes de faire valoir leurs prérogatives et leurs compétences s'exprime dans d'autres dossiers, tels que l'**ENVIRONNEMENT** et l'**ETAT CIVIL** par exemple.

A propos de l'environnement et du développement durable, cette dernière année a vu l'aboutissement attendu de l'opération de thermographie aérienne. Financée par une subvention cantonale versée à l'ACG, cette opération, lancée au printemps 2011, a permis de réaliser des clichés de tous les toits du canton et de mettre en évidence les pertes énergétiques des bâtiments.

La campagne de communication accompagnant la restitution de ces données, lancée en avril 2012, avait pour but d'inciter les propriétaires à demander un diagnostic de leur bien auprès d'un spécialiste « éco-diagnostique » spécialement formé, ce dernier étant également à même de leur indiquer la marche à suivre pour solliciter des aides à la rénovation. Je tiens d'ailleurs à remercier toutes les communes qui se sont associées à cette démarche dont le bilan devra encore être dressé.

Toujours au chapitre de l'environnement, nous avons étroitement collaboré avec le département éponyme en vue de préparer l'avant-projet de loi qui permettra d'appliquer le principe du « pollueur-payeur » en matière d'assainissement des eaux usées.

Nous espérons toutefois que ce dossier ne connaîtra pas les mêmes aléas que celui des vélos en libre-service, dont les nouvelles en provenance du Grand Conseil nous font craindre qu'il ne soit renvoyé à plus tard, alors même qu'il est prévu que les communes en assument l'essentiel du financement.

En ce qui concerne l'**ETAT CIVIL**, les communes ont accueilli avec satisfaction la décision du Canton de renoncer à sa cantonalisation.

Si elles partagent évidemment le souci de l'Etat de voir une qualité de prestations similaire dans tous les arrondissements, elles sont cependant plus réticentes face à des regroupements trop drastiques qui nuiraient au caractère de proximité de cette prestation.

Quant à ceux qui invoquent l'exemple des autres cantons, je répondrai très simplement que le contexte est complètement différent dès lors que cette prestation n'y incombe plus aux communes.

La proximité, c'est aussi la caractéristique de quelques-uns des dossiers sensibles dans lesquels l'ACG a été impliquée sur le plan **SOCIAL**. La question du financement des locaux des centres de maintien à domicile et des foyers de jours a ainsi occupé bien des séances.

Pour mémoire, les communes réglaient jusqu'à présent entre elles, sur un plan régional, la responsabilité de la mise à disposition et du financement des locaux des antennes de maintien à domicile. Les centres de maintien à domicile étant organisés de façon plus centralisée, leur financement sur une base régionale s'est avéré tout simplement impossible.

Pour satisfaire aux exigences du règlement d'application de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile, l'ACG et le Département des affaires régionales et de la santé ont donc dû travailler à l'élaboration d'une solution simple et homogène de financement par l'ensemble des communes.

Dès 2013, la prise en charge par les communes représentera un montant de Fr. 1.60 par habitant.

Il est à relever que la simplification du modèle s'est doublée d'une forfaitisation de la subvention cantonale, l'Etat prenant désormais à sa charge non plus 28 mais 30 % des coûts. A noter également que les communes se voient désormais déchargées de leurs subventions aux foyers de jour, lesquels sont englobés dans le mécanisme financier précité.

Le domaine de la **CULTURE** a lui aussi été à l'honneur durant cette année, en particulier au vu du projet de loi cantonale sur la culture déposé par le Conseil d'Etat devant le Grand Conseil.

Elaboré au terme de nombreuses séances de travail réunissant l'Etat, la Ville de Genève et l'ACG, le PL 10908 a pour but de fixer les grandes orientations et les priorités de la politique culturelle du canton.

Lors des discussions sur ce dossier, l'ACG a obtenu que soit expressément mentionnée la concertation indispensable qui doit s'instaurer entre l'Etat et les communes en matière culturelle. Ce projet de loi prend en outre en compte l'engagement prépondérant de la Ville de Genève et des communes dans le domaine de la culture. Les travaux du groupe de concertation culturelle témoignent d'ailleurs tout au long de l'année de la forte implication des communes dans ce domaine.

En dehors de ces grands chantiers, la vie quotidienne de l'ACG cette dernière année s'est avérée aussi riche qu'intense **SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL**.

Elle a commencé par la désormais traditionnelle séance de présentation de l'ACG aux conseillers municipaux devant une large assemblée de nouveaux élus des communes.

En matière de formation, je citerai également les cours pour les nouveaux magistrats organisés en collaboration avec l'IDHEAP et le professeur Horber-Papazian. Les échos que nous en avons reçus ont confirmé l'intérêt de cette démarche pour les nouveaux élus.

La formation seule ne suffisant pas, nous avons mis un accent particulier sur l'information. Nous avons ainsi repris la publication mensuelle de l'Info ACG qui permet non seulement aux magistrats mais aussi aux Conseillers municipaux de se tenir informés de l'évolution des dossiers concernant les communes.

Qui plus est, et c'est un scoop que je vous livre, le nouveau site internet de l'ACG est en ligne depuis quelques jours.

Plus convivial que notre ancienne plateforme, il nous permettra de rendre plus facilement accessibles les nombreuses informations dont nous disposons tout en présentant les différentes facettes de notre activité.

Pour en revenir à l'année écoulée, entre septembre 2011 et septembre 2012, pas moins de 10 assemblées générales extraordinaires et 12 séances de comité ont rythmé la vie de notre Association. Avec des ordres du jour bien fournis. Lorsque l'on sait qu'il n'y a pas si longtemps on comptait 5 à 6 assemblées générales par année, on mesure mieux l'accroissement du volume de notre activité.

Ces assemblées générales extraordinaires ont été l'occasion d'aborder des thèmes aussi divers que variés. Outre ceux évoqués au début de mon intervention, des débats soutenus ont également porté sur :

- la Constituante, et ses enjeux fondamentaux notamment en termes de répartition des tâches canton-communes et de fiscalité... un dossier rapidement revenu sur le devant de la scène avec la décision du Conseil d'Etat d'il y a deux semaines de revoir la péréquation intercommunale. Nous aurons donc largement l'occasion d'en reparler,
- la réorganisation de la FASE dont le nouveau modèle de financement doit encore être approuvé,
- l'impact de l'introduction de l'horaire continu sur l'organisation du parascolaire et l'utilisation des locaux scolaires

ou encore, tout récemment,

- la réforme de la CAP.

Votre assemblée générale a accepté les principes de l'autonomisation de la CAP et d'un nouveau plan de prévoyance. Mais il reste à traduire concrètement ces propositions dans une forme claire et compréhensible pour les conseils municipaux, qui devront également.

Sur ce sujet, l'ACG accompagnera de manière étroite les exécutifs dans leur tâche d'information à l'intention de leurs délibératifs.

Pour ce qui est des conseils municipaux, justement, les décisions prises par le plenum de l'ACG en 2011-2012 ont toutes obtenu leur accord.

Ont ainsi été décidées :

- en septembre 2011, la subvention d'investissement accordée au Musée de la Croix-Rouge pour sa transformation-rénovation
- en mars 2012, le financement des loyers des CMD et des foyers de jour pour 2013
- en juin 2012, les dépenses prévues au Budget 2013 du FI, parmi lesquelles figurent la subvention pour la création de places de crèches, les enveloppes culturelle et sportive, le Bibliobus, le Grand Théâtre, le GIAP et les investissements informatiques.

Les décisions prises en Assemblée générale ont été préparées par les instances internes à l'ACG, dont je tiens à relever l'excellent travail et l'engagement des membres.

Le **groupe de concertation culturelle**, qui s'est réuni cinq fois, a ainsi travaillé sur le projet de loi cantonale sur la culture, les demandes d'aide au FI en matière culturelle, la question des lieux culturels sur le canton de Genève, les grands projets liés au PAV et bien d'autres points encore.

Pour sa première année d'exercice, la **commission sportive** s'est réunie à quatre reprises. Elle s'est notamment penchée sur plusieurs dossiers dont nous ne manquerons pas de reparler : le soutien à différentes manifestations relatives au sport genevois – via l'enveloppe sportive - le concept de formation et de relève du football dans notre canton, l'étude et la planification des installations sportives sur le territoire du canton.

La **commission sociale-jeunesse** s'est également réunie, principalement pour examiner le dossier complexe du nouveau modèle de financement de la FASe.

J'ai déjà évoqué la **commission consultative de sécurité municipale (CCSM)** au début de mon intervention, mais je ne voudrais pas manquer de souligner l'important travail qu'elle a effectué tout au long de cette année.

Merci également à celles et ceux d'entre vous qui ont participé aux réunions des groupes de travail ad hoc mis sur pied pour traiter des différents dossiers tels que la CAP ou la réserve conjoncturelle.

La liste ne serait pas complète si l'on omettait les travaux du **Fonds intercommunal**, placé sous la présidence de M. Fernand Savigny, dont la gestion administrative et financière est assumée par le secrétariat de l'ACG.

A noter que si l'organisation mise en place depuis une année pour les séances du Bureau et du Conseil a permis de réduire sensiblement le délai de traitement des dossiers, le nombre d'heures induit a lui augmenté dans des proportions non négligeables. Une révision de ces structures décisionnelles devra donc être envisagée.

Pour ce qui est des relations avec nos **PARTENAIRES**, le statut de droit public de l'ACG l'a imposée comme un interlocuteur incontournable dans la vie de ce canton.

Notre Association est ainsi régulièrement consultée par le **Conseil d'Etat**, dont les membres nous font par ailleurs régulièrement l'honneur de leur présence lors de nos assemblées générales

Pour ce qui est du **Grand Conseil**, les salles de réunion de la Vieille Ville accueillent tous les mois des délégations de l'ACG, parfois même plusieurs fois durant la même semaine. Chacune de la vingtaine d'auditions devant les différentes commissions parlementaires concernées est l'occasion, pour l'ACG, de faire valoir la position des communes auprès de députés malheureusement de plus en plus marqués par une politisation du débat qui nous éloigne souvent de l'intérêt public auquel nous sommes attachés.

Durant l'année écoulée, l'ACG a en outre entretenu des relations suivies avec l'**Assemblée constituante**, faisant prévaloir le point de vue des communes dans le domaine de l'organisation territoriale notamment. L'abandon des districts et de l'obligation de fusionner au profit d'une incitation au rapprochement entre communes en attestent.

Tel a aussi été le cas avec la **Cour des Comptes**, dont les intéressants rapports peuvent mettre en lumière des domaines dans lesquels des adaptations pourraient être envisagées. Tel est par exemple le cas du rapport n°49 publié début 2012 et consacré au dispositif genevois pour l'accueil de la petite enfance. L'ACG a ainsi initié il y a peu une réflexion sur les critères pris en compte dans les institutions de la petite enfance pour le calcul des prix de pension.

Vous aurez pu le constater tout au long de ce rapport de gestion, le nombre de dossiers auxquels nous sommes confrontés s'accroît d'exercice en exercice, tout comme leur degré de complexité d'ailleurs.

Et les années à venir ne vont rien y changer : fiscalité, aménagement du territoire, petite enfance, sécurité, feu, nouvelle usine des Cheneviers ne constituent que quelques-unes des problématiques pour lesquelles il faudra trouver des solutions répondant aux besoins de l'ensemble des communes.

C'est un fait : les **DEFIS FUTURS** qui attendent les communes ne manquent pas. Ils sont de taille et vont largement mobiliser le temps et l'énergie de l'ACG. Pour les relever, nous n'aurons pas le choix. Plus que jamais, nous devons travailler ensemble. Au-delà de nos spécificités respectives, il nous faudra absolument continuer à privilégier l'intérêt général. Que les petites communes soient conscientes des contraintes des grandes, que les grandes communes prennent en compte les besoins des petites.

Le principal de ces défis concerne évidemment la réforme de la péréquation financière intercommunale annoncée abruptement par le Conseil d'Etat la semaine dernière. Il ne s'agit certes que d'un avant-projet de loi.

Mais le délai prévu pour la consultation – à peine trois mois, pour un dossier unanimement considéré comme extrêmement complexe - ainsi que certaines hypothèses simplistes sur lesquelles il repose nous font penser que l'exécutif cantonal se comporte un peu comme un éléphant dans un magasin de porcelaine.

Qui pourrait ainsi croire que le canton, dont chacun connaît les difficultés financières, envisage sérieusement de reprendre des charges incombant à la Ville sans lancer ensuite ses chiens truffiers dans les autres communes?

Mesdames et Messieurs, il y a 4 ans exactement, au terme de deux années de travaux, l'ACG remettait au Conseil d'Etat son avant-projet de loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité. Ce texte, issu de débats constructifs, menés entre les communes et avec l'Etat, était ensuite adopté à l'unanimité par le Grand Conseil, le 3 avril 2009.

Considérant que ce dispositif offre tous les leviers permettant d'accroître la péréquation financière intercommunale, nous proposerons que cette voie soit étudiée parallèlement au projet qui nous est soumis.



Isaac Newton disait que « les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts ». Je forme le vœu qu'à l'avenir, les communes démontrent leur capacité à ériger de nombreux ouvrages de ce type entre elles et avec leurs différents partenaires.

En guise de conclusion, et à titre personnel, je voudrais enfin remercier toutes celles et ceux qui contribuent à faire de la présidence de l'ACG une tâche certes prenante mais ô combien passionnante.

Merci à mes collègues du Bureau et du Comité de l'ACG pour leur contribution aux travaux menés par notre Association.

Merci aussi à la Banque cantonale de Genève pour son indéfectible soutien depuis tant d'années dans l'organisation du Prix de l'Artisanat. C'est l'occasion, pour l'ACG comme pour la BCGE, de célébrer des valeurs telles que compétences et savoir-faire. Pour mémoire, le prix de l'Artisanat 2012 a récompensé M. Charles Roulin, coutelier d'art. Quelques mots encore pour remercier sincèrement la commune de Bernex pour la qualité de son accueil, aussi chaleureux que gourmand.

Enfin, ma gratitude va aux collaborateurs de l'ACG qui, avec enthousiasme et professionnalisme, mettent toute leur énergie au service des communes : Alain Rüttsche, Anne Penet, Marie-France Bonvallat, Priscille Sermondade ainsi que leurs collègues de l'ACG et des groupements.

Je vous remercie de votre attention."

Catherine Kuffer-Galland

Présidente de l'ACG

Assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2012 à Veyrier